



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 16

Question écrite n° 26371

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le doublement de la bretelle d'accès à l'autoroute A 16 à hauteur de Chambly, dans l'Oise. Pour l'instant, seule la bretelle d'accès en direction de Beauvais est ouverte. Or, tous les jours, des encombrements de plusieurs kilomètres s'accumulent un peu plus au sud au niveau du raccordement de la RN 1 sur l'A 16, en direction de Paris. Le nombre d'habitants du sud de l'Oise allant travailler à Paris ou à Cergy-Pontoise étant en constante augmentation, tout comme le trafic de poids lourds en raison du développement des zones d'activités du sud de l'Oise, c'est tout le réseau routier du sud de l'Oise qui est aujourd'hui saturé. Aussi, il lui serait reconnaissant de lui indiquer s'il envisage de doubler cette bretelle, ce qui permettrait de réduire considérablement ces encombrements et serait logique dans la perspective du prolongement de l'A 16 jusqu'à la Francilienne.

Texte de la réponse

S'agissant d'une section autoroutière au trafic modéré, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer n'est pas opposé au principe de compléter le demi-diffuseur actuel de l'autoroute A 16 à hauteur de Chambly afin de permettre les mouvements d'échanges vers Paris. Néanmoins, le financement de ce complément, non prévu dans le contrat de concession de la société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) et de surcroît situé hors d'une zone de perception du péage, devra être pris en charge par les collectivités demanderesses. Aussi, le ministre a-t-il demandé à la SANEF de mener les études de faisabilité technique et financière de ce projet afin que les collectivités puissent se prononcer en fonction du montant de l'opération et de la participation qui leur sera demandée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26371

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7766

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1836